



Syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur (S.I.T.T.O.M - M.I.) (Siren : 255601908)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Pontivy
Arrondissement	Pontivy
Département	Morbihan
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	24/06/1988
Date d'effet	24/06/1988

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Grégoire SUPER

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1, rue Denis Papin
Numéro et libellé dans la voie	BP 30218
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	56305 Pontivy
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	25 688
Densité moyenne	35,18

## Périmètres

Nombre total de membres : 9

- Dont 1 commune membre :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
56	Moréac (215601402)	3 850

- Dont 8 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
56	CC Baud Communauté (245600515)	CC
56	CC du Val d'Oust et de Lanvaux (245600416)	CC
56	CC Josselin Communauté (245614367)	CC
56	CC Locminé Communauté (245614292)	CC
56	CC Pontivy Communauté (245614433)	CC
56	CC Roi Morvan Communauté (245614417)	CC
56	CC Saint Jean Communauté (245600143)	CC
56	Ploërmel Communauté (245614342)	CC

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>Le Syndicat a pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que les opérations de transfert, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Toutes les opérations ressortant de la part de compétence « collecte », dont la gestion des déchetteries, relèvent des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale membres du SITCOM-MI. Le SITCOM-MI assure principalement, dans le cadre des modes de gestion publique ou par la réalisation des équipements nécessaires, les opérations suivantes : Ø L'organisation du transfert et la péréquation des coûts de transfert des déchets ménagers provenant des collectivités membres du Syndicat (le transfert étant défini comme le transport des déchets de la limite géographique de la collectivité membre, à l'usine de traitement ou au centre de transfert), Ø La valorisation ou le traitement des déchets ménagers et assimilés avec la gestion d'une usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM), Ø Le tri de déchets ménagers et assimilés.</i></p> <p>Par substitution</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement